Réf. Farde e-Assemblées : 2501101

N° OJ : 81

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Participation en faveur de l'asbl «Parc des Expositions de Bruxelles» en abrégé "Brussels Expo" d'un montant de 5.000.000,00 EUR à imputer à l'article 14003/81251 du budget extraordinaire de 2022.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale,

Attendu la nécessité de soutenir l'activité de l'ASBL « Parc des Expositions de Bruxelles » en abrégé Brussels Expo , ayant connu des difficultés suite à la crise COVID;

Considérant que la participation de la Ville vise à soutenir le secteur événementiel au travers d'un véhicule, représenté par Brussels Expo, revêtant une importance au niveau belge et international ;

Considérant que le Budget 2022 de la Ville approuvé par le Conseil communal le 25 avril 2022 prévoit un crédit budgétaire de 5.000.000,00 € en faveur de l'ASBL « Parc des Expositions de Bruxelles » en abrégé Brussels Expo dans ce cadre ;

Considérant que la dépense de la participation de la Ville peut être engagée et imputée à l'article 14003 / 81251 « Libération des participations dans les entreprises publiques » du budget extraordinaire 2022 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE:

Article 1 : Participation en faveur de l'ASBL « Parc des Expositions de Bruxelles » en abrégé Brussels Expo d'un montant de 5.000.000,00 € à imputer à l'article 14003 / 81251 du budget extraordinaire de 2022 (Projet n° PC03-1-2020)

Annexes :